Dernière adaptation: 07/06/2011



## Commission paritaire des constructions métallique, mécanique et électrique

## 1110003 Entreprises de la transformation des métaux – Flandre occidentale

Pour toute information relative au supplément d'ancienneté, nous vous renvoyons au document repris sous la rubrique 'Primes et Indemnités'.

Ancienneté 1